

# Consultation publique

## Modification au plan d'urbanisme Règlement P-03-179

### Modification au plan d'urbanisme - Secteur situé dans l'emprise des lignes électriques d'Hydro-Québec entre la rue Notre-Dame Est et la rue Sherbrooke Est (entre la 36<sup>e</sup> Avenue et la 39<sup>e</sup> Avenue) Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est

Le projet de règlement P-03-179 intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles (CO92 03386) » a été adopté par le conseil municipal à son assemblée du 24 novembre 2003.

À la demande du conseil municipal, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ce projet de règlement et rend accessible la documentation pertinente.

#### **OBJET DE LA CONSULTATION**

Le projet de règlement P-03-179 modifie le plan d'urbanisme de façon à modifier l'aire d'affectation « Habitation » pour « Activités multiples » pour certains lots situés dans l'emprise des lignes électriques d'Hydro-Québec, entre la rue Notre-Dame Est et la rue Sherbrooke Est.

La modification au plan d'urbanisme consiste donc à :

- modifier l'aire d'affectation « Habitation » pour « Activités multiples ».

Cette modification est requise pour permettre au propriétaire d'un commerce de type pépinière de faire une demande de projet particulier afin de modifier un programme de développement, adopté en 1984 en vertu du règlement no 6368, permettant un commerce de type pépinière, exclure du programme de développement le bâtiment résidentiel transformé en commerce (13 411 – 13 413, rue Notre-Dame) et inclure le 515, 36<sup>e</sup> Avenue (servant d'entrepôt et d'atelier à ce même commerce).

Le projet de règlement doit faire l'objet d'une consultation puisque la modification visée n'est pas conforme au plan d'urbanisme.

#### **DOCUMENTATION**

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance du projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme et de la documentation relative à ce projet sont invités à le faire dès aujourd'hui aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ au bureau de l'arrondissement Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est, 11 370, rue Notre-Dame Est
- ❖ à la Direction du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
- ❖ à l'Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site Internet : [www.ocpm.qc.ca](http://www.ocpm.qc.ca)

Les bibliothèques municipales de Montréal permettent l'accès gratuit au réseau Internet.

## **ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée de consultation publique :

**Mercredi le 11 février 2004**  
**19 heures**  
Église Sainte Germaine Cousin  
14 205, rue Notre-Dame Est  
Salle Ronde

La consultation publique se déroulera comme suit :

- La description et l'explication du projet de règlement, suivies d'une période de questions;
- L'audition des opinions des personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet.

Renseignements : Alain Cardinal (514) 872-3568

Montréal, le 27 janvier 2004

M<sup>e</sup> Jacqueline Leduc  
Greffière